

Nos honoraires Transaction

* Vente immobilier (maison - appartement - garage).

(1) TVA taux de 20%

- Prix du bien jusqu'à 50 000 € : somme forfaitaire de 3500 € TTC (1)
- Prix du bien entre 51 000 € et 74 900 € : somme forfaitaire de 4500 € TTC(1)

** Vente immobilier (maison - appartement - garage).

A partir de 75 000 € - Pourcentage sur le prix de vente du bien immobilier

- Mandat "non exclusif" à charge "Vendeur" : 6 % TTC (1)
- Mandat "non exclusif" à charge "Vendeur" pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton : 5 % TTC (1)
- Mandat "exclusif" à charge "Vendeur" : 7 % TTC (1)
- Mandat "exclusif" à charge "Vendeur" pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton : 6,5% TTC (1)

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche d'un bien (l'assiette du calcul des honoraires est le prix du bien hors honoraires) :

Mandat "non exclusif" à charge acquéreur : 6.36% TTC (1)

Mandat "non exclusif" à charge acquéreur pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton : 5,26% TTC (1)

Mandat "exclusif" à charge acquéreur pour les copropriétaires du Cabinet : 6,90% TTC (1)

*** Vente terrain fonds de commerce pas de porte

Tous types de mandats : Honoraires à charge "vendeur" ou "acquéreur" 10% TTC (1)

**** Cession bail commercial

Honoraires à charge "vendeur" ou "acquéreur" : 10% du loyer triennal net de charges et accessoires

Nos honoraires Gestion locative

LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES RESIDENCE PRINCIPALE

(1) TVA taux de 20%

(Soumis à la loi du 6 juillet 1989, Article 5)

Présentation du locataire par le mandataire

honoraires TTC, au taux actuel de 20% à la charge du locataire

- honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m² en zone tendues et 8€/m² en zone non tendues
- honoraires de réalisation de l'état des lieux. Entrée/Sortie et pré-état des lieux : 3€/m²

Honoraires TTC, au taux actuel de 20% à la charge du bailleur

- honoraires d'entremise et de négociation : offerts
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m² en zone tendues et 8€/m² en zone non tendues
- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée sortie et pré-état des lieux: 3€/m²

Présentation du locataire par le propriétaire

taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire

- honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5€/m² en zone tendue et 4€/m² en zone non tendue.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m² Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur
- honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5€/m² en zone tendue et 4€/m² en zone non tendue.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée sortie et pré-état des lieux: 3€/m²

LOCAUX DE DROIT COMMUN – RESIDENCE SECONDAIRE et GARAGE

- Honoraires - Entremise, Négociation, Visite Constitution du dossier, Rédaction du bail : 8% TTC (1) du loyer annuel net de charges (charge locataire entrant) 2
- Etat des lieux entrée

- Pré état des lieux 15 jours avant sortie
- Etat des lieux de Sortie : 6€ TTC (1) par m² du logement (partagés entre bailleur et locataire)

LOCAUX COMMERCIAUX – PROFESSIONNELS

2 MOIS TTC* du LOYER NET DE CHARGES (charge locataire entrant)

GESTION LOCATIVE – VIDE ET MEUBLES (charge bailleur)

Tarif au 01/04/2018

- Locaux vides

HONORAIRES DE GESTION (Mensuel) 8 % TTC (1) (Du montant mensuel du loyer net de charges)

- Locaux meublés

HONORAIRES DE GESTION (Mensuel) 10 % TTC (1) (Du montant mensuel du loyer net de charges)

PRESTATIONS PARTICULIERES (charge bailleur)

Tarif au 01/04/2018

- GESTION SINISTRE ASSURANCE* forfait 50€ TTC (1)

- DECLARATION DEBUT D'ACTIVITE C.F.E * (location meublée) forfait 20€ TTC (1)

- DEMANDE DE PLAFONNEMENT C.F.E* (location meublée) 50€ TTC (1)

- CLASSIFICATION LOGEMENT CATEGORIE TOURISME* 70€ TTC (1) (hormis facturation office de tourisme* (80€ Menton)

- HONORAIRES GESTION ASSURANCE LOYERS IMPAYES : OFFERTS

- ETABLISSEMENT ATTESTATION ET DECLARATION 2044 ET 2042 C: 70€ TTC (1)